



International

Bande de Gaza : au point de passage de Rafah, les mouvements entravés

L'ouverture du point de passage de Rafah entre l'Égypte et la bande de Gaza, effective depuis le 2 février, était très attendue. Mais les modalités de passage, déjà très restrictives, ne sont pas respectées. Notamment pour les retours dans l'enclave.

Gwenaëlle Lenoir

18 février 2026 à 10h57

Une nouvelle fois, un espoir prudent et néanmoins immense. Une nouvelle fois, à l'épreuve des faits, une déception brutale bien que peu surprenante, tant les accords sont peu respectés dans la région. Les Palestinien·nes de la bande de Gaza attendaient avec impatience l'ouverture du point de passage de Rafah, le seul ouvrant sur l'Égypte et non sur Israël. En l'absence d'aéroport, détruit dès 2001, et de port en eau profonde capable d'offrir des liaisons maritimes, prévu par les accords d'Oslo mais jamais réalisé pour cause de blocage israélien, le point de passage de Rafah est la seule porte de sortie des Gazaoui·es.

Aussi sa prise de contrôle par l'armée israélienne en mai 2024 et la destruction de ses infrastructures avaient-elles constitué un véritable drame pour la population. La prison s'était refermée complètement sur toutes et tous, riches et pauvres, malades et bien portant·es. Une brève période d'ouverture avait eu lieu pendant la trêve de l'hiver 2025, entre le 1^{er} février et le 18 mars, quand Israël avait unilatéralement rompu le cessez-le-feu.

Le plan d'ensemble de Donald Trump en vingt points, annoncé en octobre 2025, adoubé par l'ONU avec la résolution 2803 du Conseil de sécurité, prévoyait la réouverture du point de passage dans les deux sens pour les passagers et passagères et l'aide humanitaire bloquée en Égypte.



Khan Younès, le 15 février 2026. Des Palestiniens retournent à Gaza par le point de passage de Rafah et se rassemblent devant l'hôpital Nasser de Khan Younès. © Photo Abdallah F.s. Alattar / Anadolu via AFP

Plusieurs retards ont entaché l'espoir, après le cessez-le-feu entré en vigueur le 10 octobre 2025 et avant l'ouverture effective le 2 février 2026. Les autorités israéliennes ont d'abord annoncé que seules les sorties du territoire palestinien vers l'Égypte, et non les retours, seraient autorisées. Refus ferme de l'Égypte, réticente à apparaître complice d'une épuration ethnique de la bande de Gaza. Tel-Aviv a ensuite conditionné l'ouverture à la restitution du dernier otage retenu par le Hamas, ou plutôt de sa dépouille. Une fois celle-ci exhumée par l'armée israélienne, le 26 janvier, il devenait difficile de la retarder à nouveau.

Or, les conditions sont drastiques : seuls les piétons sont admis, ce qui interdit toute entrée de marchandises par l'Égypte – notamment les matériaux de construction, les mobile homes – et réduit fortement les entrées de nourriture et de médicaments, qui dépendent exclusivement des points de passage israéliens.

Et encore, un nombre limité de piétons. Dans le sens bande de Gaza-Égypte : 50 personnes nécessitant des soins médicaux quotidiennement, chacune pouvant être accompagnée de deux proches. Dans le sens Égypte-Bande de Gaza : 50 personnes par jour. Seules peuvent espérer obtenir un feu vert des Israéliens pour rentrer dans l'enclave dévastée celles qui en sont sorties après le début de la guerre génocidaire.

« La partie israélienne affirme que ceci est conforme aux

modalités négociées pour la trêve de janvier 2025. Ce n'est pas acceptable pour autant, affirme Mkhaimar Abou Saada, professeur de science politique à l'université gazaouie d'Al-Azhar et déplacé au Caire. L'Organisation mondiale de la santé a rappelé que 18 500 personnes ont besoin de soins qu'elles ne peuvent pas recevoir à Gaza et qu'elles doivent donc en sortir. »

L'enseignant de poursuivre : « *Par ailleurs, qu'en est-il des étudiants qui veulent légitimement poursuivre leur cursus à l'étranger ? Des binationaux ? Et dans l'autre sens ? Selon l'ambassade de Palestine en Égypte, plus de 70 000 personnes se sont inscrites pour rentrer à Gaza. Car ici, beaucoup de ceux qui sont venus se faire soigner n'ont rien, plus d'argent, pas de travail, pas de famille. Ils veulent rentrer chez eux, même s'ils sont voués à vivre sous des tentes. »*

Non-respect de l'accord convenu

Selon un porte-parole de l'Union européenne, entre le 2 et le 16 février, 838 personnes ont franchi le point de passage, 422 quittant la bande de Gaza, 416 y entrant.

Soit seulement 28 % du nombre total attendu – 3 000 personnes – si les modalités fixées avaient été respectées.

« Les horaires d'ouverture sont aléatoires, au gré des autorités israéliennes, rapporte une source diplomatique. La première semaine, [les Israéliens] ont fermé le terminal le vendredi et le samedi. Et puis ils ne laissent pas entrer certaines personnes, bien qu'elles aient reçu les autorisations des Égyptiens et des Israéliens. Elles font le trajet du Caire ou d'Al-Arish jusqu'au point de passage et elles sont refoulées. Sans explication. »

Si les sorties de la bande de Gaza se font assez facilement, les entrées, elles, relèvent du parcours du combattant. Après avoir reçu la double approbation égyptienne et israélienne, les personnes voulant retourner dans l'enclave arrivent devant le point de passage et attendent parfois des heures. Elles doivent franchir quatre niveaux de contrôle : les gardes-frontières égyptiens, puis, de l'autre côté de la frontière, les officiers des frontières et des douanes de l'Autorité palestinienne, appuyés par la mission européenne Eubam Rafah (European Union Border Assistance Mission for the Rafah Crossing Point), et enfin l'armée

israélienne.

Eubam Rafah s'inscrit dans les missions d'assistance de l'Union européenne aux frontières. Mise en place en 2005 pour faire tampon entre Israël et l'Autorité palestinienne, elle s'était retirée en juin 2007 après la prise de contrôle de l'enclave par le Hamas. Les officiers israéliens observaient le poste-frontière depuis le point de passage de Kerem Shalom, côté israélien, grâce à des caméras, un accord signé avec l'Égypte ayant acté la démilitarisation du « couloir de Philadelphie », la zone longeant la frontière avec l'Égypte, à l'intérieur du territoire palestinien.

Les mêmes modalités devraient s'appliquer. De fait, l'Eubam assure une « *présence neutre et tierce* » : « *La mission n'a pas de mandat exécutif et ne gère pas le point de passage* », assure à Mediapart un porte-parole de l'UE.

Une fois passés les contrôles égyptiens, les voyageurs et voyageuses vers Gaza voient leur passeport et leur bagage examinés par les officiers palestiniens, sous supervision des Européens. Un seul sac par personne est autorisé, contenant uniquement des vêtements et des documents administratifs personnels, mais pas de nourriture, pas de médicaments. Il est prohibé de transporter plus de 550 euros et plus d'un téléphone portable.

Des restrictions difficiles à accepter, comme en témoigne, auprès du quotidien *Al-Araby Al-Jadid*, Houda Abou Abed : « *La mission [Eubam Rafah] a tout contrôlé. Ses membres ont confisqué mes parfums, mes crèmes, mes cadeaux, mes jouets et les téléphones que nous avions apportés pour nos proches, ainsi que mes médicaments pour soigner ma maladie cardiaque et mes problèmes de cartilage, et mes gouttes pour les yeux. »*

« Ces Palestiniens armés ont menotté et bandé les yeux des rapatriés, ont procédé à des fouilles, ont menacé et intimidé, et ont volé. »

Communiqué de l'agence onusienne pour les droits humains

Une fois passé le tamponnage des passeports – et, parfois, la confiscation de bagages –, le processus se durcit au point de relever du « *harcèlement* », affirment notamment les organisations de défense des droits humains israélo-palestiniennes Gisha et Adalah, qui,

dans un communiqué publié le 16 février 2026, exigent que les autorités israéliennes y mettent fin.

Car une fois passé le poste-frontière à proprement parler, indiquent des témoignages recueillis par l'ONU et par des médias du monde entier, comme Middle East Eye, Haaretz ou Le Monde, les bus transportant les Palestinien·nes de retour sont « escortés » par la milice Abou Shabab, supplétive de l'armée israélienne, d'abord jusqu'à une de ses bases, ensuite jusqu'à un poste militaire israélien nouvellement installé, appelé Regavim.

Milice supplétive de l'armée israélienne

Un reportage du média israélien Kan TV montre le nouveau chef de ce groupe armé, Ghassan al-Dihani, avec ses hommes, côté palestinien du point de passage. Kan TV affirme que la milice espère voir sa présence autorisée de manière permanente.

« Des témoignages concordants indiquent que certains de ces Palestiniens armés [la milice Abou Shabab – ndlr] ont menotté et bandé les yeux des rapatriés, ont procédé à des fouilles, ont menacé et intimidé, et ont volé des effets personnels et de l'argent », indique un communiqué de l'agence onusienne pour les droits humains dans les territoires palestiniens.

« L'UE ne protestera pas, en tout cas publiquement, car elle veut jouer un rôle politique à tout prix. »

Une source diplomatique

Interrogée par Mediapart, l'Union européenne, dont dépend la mission Eubam, déclare ne pas pouvoir « confirmer ni commenter les informations concernant des groupes armés ou des activités spécifiques en dehors de la zone du point de passage », car « le mandat et la présence physique de l'Eubam Rafah se limitent au complexe du point de passage de Rafah où aucune milice n'est présente ou visible ».

Une source diplomatique se montre sévère envers la mission : « L'UE ne protestera pas, en tout cas publiquement, car elle veut jouer un rôle politique à tout prix. Elle considère le passage de Rafah comme son bébé, à cause des accords de 2005. Elle veut donc le garder en vie

par tous les moyens, elle veut rester présente, dans l'espoir que la situation s'améliore à l'avenir, une fois que les Israéliens se seront retirés, par exemple lors de la troisième phase. Elle craint que les Israéliens n'exigent le départ de l'Eubam si elle proteste. »

Selon des informations obtenues de sources locales, il semble cependant que la milice Abou Shabab ait été mise de côté et que l'Eubam escorte les passagers et passagères du point de passage au poste militaire israélien de Regavim. Ce qui, de fait, conduit l'UE à entériner la présence militaire israélienne dans une zone où, selon l'accord de 2005, elle ne devrait pas être. Et à accepter que les soldats israéliens, loin de superviser à distance, se livrent à des fouilles et à des interrogatoires.

Mediapart n'a pu vérifier de première main ces informations, la presse internationale étant toujours interdite d'entrée dans l'enclave par les autorités israéliennes.

Certaines personnes, après le passage chez Abou Shabab, ont en effet été durement interrogées par les soldats israéliens. Toujours dans *Al-Araby Al-Jadid*, Rana al-Loh, 43 ans, qui voyage avec sa sœur blessée, raconte son passage à Regavim avant de pouvoir rejoindre l'hôpital Nasser de Khan Younès : « L'enquêteur me criait dessus et me disait qu'il était inconcevable que je ne connaisse pas de résistants. Pourquoi n'étais-je pas restée en Égypte pour faire venir mon mari et mes enfants ? Je lui ai dit que je voulais rentrer, alors il m'a menacée en disant que tout le monde allait quitter Gaza et que la guerre n'était pas finie. »

Interrogée par Mediapart, l'armée israélienne a répondu le 16 février 2026 : « Aucun incident de conduite inappropriée, de mauvais traitements, d'arrestation ou de confiscation de biens par les forces de sécurité israéliennes n'est connu. »

De leur côté, Gisha et Adalah rappellent que « le droit des résidents à retourner dans leur patrie est absolu. Empêcher le retour des résidents, imposer des conditions préalables et les soumettre à des actes de harcèlement et à des menaces peut constituer le crime de transfert forcé de population, interdit par les conventions de Genève et constituant un crime de guerre. En outre, de tels actes peuvent être assimilés à des crimes contre l'humanité ».

Gwenaëlle Lenoir

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau